



COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N °26-2025

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 24/03/2025

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 013-211300090-20250410-262025-CC



EXTRAIT DU REGISTRE

des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix du mois d'avril à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L.2121-14 du CGCT sous la présidence de Franck SANTOS

Étaient présents à cette assemblée : Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Sabine BOUICHET, Noel THOMAS et Michel PUECH

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Mélanie HENARD à Maryvonne GASCON

EXCUSÉS ABSENT : Jean COYE et Laurent LAMOTTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard JEAN

Objet : convention de sponsoring – Clément PEROTTI.

Monsieur Le Maire expose

La commune de La Barben a la chance d'accueillir sur son territoire un sportif Monsieur Clément PEROTTI participant à un défi sportif : une compétition de rugby internationale à Hong-Kong

Monsieur Clément PEROTTI, s'est impliqué à plusieurs reprises dans diverses activités communales ,

Lors de ce défi sportif : Compétition de rugby à Hong Kong , Monsieur Clément PÉROTTI portera haut les couleurs du village et propose à son retour de partager son expérience avec les habitants de la commune à travers de rencontre et d'échanges.

De ce fait et vu l'importance des couts engendrés par ce défi sportif monsieur Clément PEROTTI sollicite à la Commune un soutien financier.

Monsieur Le maire informe qu' il y a lieu d'établir une convention de sponsoring entre la commune et Monsieur Clément PEROTTI , annexée à la présente délibération

Monsieur Le Maire propose que la Commune apporte son soutien en 2025 à Monsieur Clément PEROTTI en lui allouant une subvention de cinq cent euros (500.00 €).

Entendu l'exposé de son rapporteur

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de sponsoring présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette affaire.

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence

La Barben, le 10 avril 2025

Le Maire

Franck SANTOS

Secrétaire de séance

Bernard JEAN



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Bernard Jean", written over the name "Bernard JEAN".

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le _____ de la publication/notification le _____ Fait à La Barben, le _____
Le Maire Franck SANTOS